

religieux, sa dernière parole, une élévation de son cœur vers Dieu.

M. l'abbé Demers, vicaire de la Baie St. Paul, se trouvait en ce moment au presbytère. Espérant qu'un reste de vie pouvait peut-être arriver encore sous ces membres glacés, il prononça les paroles de l'absolution et fit l'exécution générale pour les mourants, mais il constata bientôt que c'en était fait et pour toujours.

Une mort subite laisse toujours dans l'âme de pénibles émotions; mais en considérant les traits si paisibles de cet ami de Dieu, on se consolait au souvenir de cette parole de la *Épître*: "Quand même le juste mourrait d'une mort précipitée, il se trouverait dans le repos: JUSTUS, SI MORTE PREOCCUPATUS FUERIT IN REFRIGERIO ERIT. Ah! s'il était quelqu'un sur la terre qui pût se passer des derniers secours que l'Église réserve à ses enfants, n'était-ce pas celui qui le matin même s'était nourri du pain des forts; n'était-ce pas ce vaillant soldat du Christ qui depuis longtemps avait vaincu la puissance du démon et qui n'attendait plus que la couronne incorruptible promise par le Prince des Pasteurs?"

La nouvelle de la mort de M. Mailloux tomba partout comme un coup de foudre et se propagea avec la rapidité de l'éclair. En un instant tous les paroissiens en furent informés et le soir même le télégraphe annonçait que le Seigneur venait d'appeler à lui son bon et fidèle serviteur.

Pendant que les anges du ciel se réjouissaient du triomphe de ce saint apôtre de la Croix, ses amis de la terre le pleuraient et lui préparaient des funérailles dignes de lui. Elles furent célébrées le huit août dans l'église de l'Île-aux-Couilles, au milieu d'un concours immense de fidèles et en présence d'un grand nombre de membres du clergé. Monseigneur l'Archevêque de Québec voulant témoigner de sa vénération pour l'illustre défunt, présida lui-même à cette lugubre cérémonie, et avant de confier à la terre la précieuse dépouille il prononça sur la tombe l'éloge funèbre de ce prêtre distingué dont le nom béni sera à jamais la gloire du sanctuaire.

Après un demi siècle de travaux incessants dont le théâtre s'étend des limites de l'Illinois aux côtes lointaines de la Gaspésie, après tant de privations, de peines et de fatigues, qu'il repose en paix!

Qu'il dorme le sommeil des saints dans cette église où il a prié à toutes les âges de sa vie, auprès de cet autel où tant de fois il célébra les saints mystères et où il est venu à son dernier jour, déposer cette riche moisson de mérites dont il reçoit maintenant la juste récompense.

Quelque bien approprié cependant que soit le lieu de sa sépulture, ce n'était pas là celui qu'il avait désiré. Ce qu'il voulait, ce qu'il avait demandé instamment dans l'expression écrite de ses dernières volontés, c'était d'être déposé dans le cimetière de la paroisse où il mourrait, au pied même de la grande croix qui protège ce jour de la mort, en souvenir de la Société de la Croix qu'il avait établie.

Reposer à l'ombre de cet arbre de vie, en attendant le jour du jugement, tel était son vœu suprême. Et, pouvait-il réclamer un monument plus glorieux, cet homme de la Croix, cet apôtre dont la vie ne prêcha jamais autre chose que Jésus et Jésus crucifié?

Ce saint prêtre voulait encore, en agissant ainsi, rester plus présent à l'esprit des fidèles et leur recommander après sa mort la fidélité aux leçons de vertu qu'il leur avait enseignées. Mais si l'autorité ecclésiastique n'a pas cru devoir obtempérer à ses désirs; si on a préféré mettre dans le sanctuaire celui qui fut une colonne dans la maison de Dieu, ce-

lui qui sera à jamais le modèle de la sainteté sacerdotale, le peuple canadien n'en conservera pas moins malgré cela, le souvenir de cet homme si dévoué à la religion et à la Patrie et qui ne connaît d'autre joie ici-bas que celle de s'offrir lui-même pour se donner tout entier à l'amour et au service de ses frères.

Dans une des dispositions de son testament après maintes recommandations toutes dictées par l'humilité la plus profonde, M. le Grand Vicaire Mailloux a demandé qu'on ne lui fit aucun éloge sur les feuilles publiques. Nous avons dû enfreindre ses ordres.

Puisse-t-il du haut du ciel vous pardonner notre pieuse désobéissance! Puisse surtout cette humble notice contribuer quelque peu à conserver plus longtemps parmi nous le souvenir de ce saint prêtre qui fut toujours si vénérable aux yeux des hommes.

CAUSERIE AGRICOLE

Animaux nuisibles et incommodes.

(Suite et fin.)

RATS, MULOTS ET SCURIS.

Chlorure.—Un peu de chlorure placé sur une planche à une certaine hauteur, répand une odeur qui chasse les insectes et les souris des étables ou appartements.—Renouveler le chlorure tous les huit jours.

Menthe sauvage.—Déposer dans les meules de foin et de blé des tiges de menthe sauvage; cette plante est un poison violent pour ces omnivores.

Mort aux rats.—Faire un mélange de prussiate de potasse, un gros; sulfate de fer desséché à feu nu, un gros; arsenic blanc, trois onces; essence d'ail, un tiers d'once.

Mulots.—Voici ce qu'écrit M. l'abbé Provancher, dans son *Verger et Potager*, au sujet de cette souris des champs:

"J'arrive souvent que les mulots causent des dégâts considérables dans les pépinières et les jeunes vergers, en rongant l'écorce des arbres, surtout lorsque le terrain du verger est laissé en prairie, car alors ces petits animaux profitent du regain pour se construire des cabanes d'hiver, et du chaume laissé par la faulx pour se pratiquer des chemins quasi souterrains. On conseille alors de butter le pied de chaque arbre avec de la terre moule et friable, l'animal en trouvant ses chemins venant à rencontrer de telles buttes, les détourne d'ordinaire plutôt que de les escalader, et l'arbre se trouve ainsi à l'abri de ses attaques. Mais j'ai pu me convaincre que ce remède qui peut valoir quelquefois n'est pas toujours efficace, car souvent c'est à la fin de l'hiver, en mars, que le mulot attaque ainsi les arbres en passant sur la neige même, lorsqu'il y en a 12 à 18 pouces, comme l'attendent les branches rongées à une assez grande hauteur et vers leurs extrémités éloignées du tronc. Je ne vois d'autre remède dans ce cas que de tenir toujours le terrain du verger bien net et de n'y laisser croître aucune herbe qui pourrait fournir au petit rongeur des matériaux pour ses nids d'hiver, car les onguents que conseillent divers auteurs deviendraient inapplicables dans un verger de quelque étendue, puisqu'il faudrait en frotter chaque arbre et dans toutes ses parties."

TAUPES

Benzine.—Creuser autour du local que l'on veut préserver un petit fossé de huit pouces de profondeur et y couler un fil imbibé de benzine; l'odeur forte de cette subs-